

Image not found or type unknown



Donnation au dernier vivant

Par **HAHN**, le **14/08/2010** à **12:02**

Bonjour,

Divorcée avec une fille majeure, mais avons conservé des biens en commun avec mon ex mari, est il possible de se donner l'usufruit sur les biens en commun (meuble et immeuble) ou faire une donation a dernier vivant).

meci de votre réponse